



# NUMÉRO 78

## ÉTÉ 2026

**P.2**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

**P.3**  
**MOT DU DIRECTEUR  
GÉNÉRAL ADJOINT**

**P. 4-14**  
**NOUVELLES GÉNÉRALES**

# Président **ALEXANDRE RICARD**



Chers amis, chères amies,

J'ai plusieurs mises à jour à vous faire depuis notre dernière édition. D'abord, nous avons obtenu une décision favorable du conseil d'arbitrage pour le secteur résidentiel. Vous vous souvenez sûrement que suite à la grève en 2025, une entente de principe avait été proposée et acceptée pour une augmentation de 8% dès la signature, le reste des hausses salariales devant être déterminé par ce conseil. Le total des augmentations pour la durée de la convention devait se situer entre 18 et 24,35%.

En tant que porte-parole de la table du résidentiel ainsi que porte-parole de l'Alliance syndicale pour les rencontres du conseil d'arbitrage, le résultat obtenu me remplit de fierté. D'ailleurs, je vous partage plus en détails mes impressions dans un article aux pages 4 et 5.

Le congrès du Local 9 s'est déroulé du 24 au 26 avril dernier. Plusieurs résolutions déposées par nos membres ont mené à des discussions intéressantes. Je veux vous mentionner, entre autres, l'adoption d'une proposition pour abolir les frais de 100\$ pour l'ouverture d'un dossier CNESST à notre département juridique. Pour voir l'ensemble des résolutions adoptées, vous pouvez vous rendre aux pages 6 et 7 de ce journal. J'ai également sollicité un second mandat comme président du Local 9. Il me fera donc plaisir de vous représenter pour les quatre prochaines années.

Au cours de mes interventions dans ce congrès, j'ai mentionné à plusieurs reprises que je souhaitais que nous redoublions d'efforts pour communiquer avec l'ensemble de nos membres. Nous avons fait de belles avancées, notamment avec le vote en ligne pour l'adoption des ententes de principe aux dernières négociations. Je veux continuer ces initiatives, mais aussi trouver encore plus de façons de garder le contact et d'échanger avec vous.

J'ai eu cette opportunité dernièrement lors de la tournée provinciale organisée par la FTQ-Construction. J'ai participé aux visites de chantier et aux rencontres multi-métiers à Rouyn-Noranda, Québec, Saguenay et plus encore! Nous continuons ces rencontres jusqu'en novembre, alors j'espère avoir la chance de vous croiser.

D'ici là, je vous souhaite à tous et à toutes d'excellentes vacances. J'espère que vous aurez du beau temps pour profiter pleinement de cette période avec les êtres qui vous sont chers.

*Alexandre Ricard*

Directeur général adjoint

**FRANÇOIS  
LONGTIN**



Chers confrères, chères consœurs,

Au cours des derniers mois, j'ai suivi de très près l'évolution du projet de loi 27 modifiant diverses dispositions concernant les décrets de convention collective et l'industrie de la construction. Ce projet ne sera pas adopté. Faute de temps à la session parlementaire, ou d'un besoin de réflexion sur le bien-fondé du projet de loi? L'avenir nous le dira.

Souvenons-nous de ce qui est en jeu : ce projet de loi menace de faire disparaître les représentants en santé et en sécurité (RSS) à temps plein sur presque tous les chantiers, soit **5 chantiers sur 6 au Québec**. Une aberration totale!

Comment en sommes-nous arrivés là ? Le gouvernement veut changer les critères de présence des RSS sur un chantier :

- En supprimant complètement le critère basé sur le coût du projet, plus de 12 millions de dollars.
- En ne conservant que le seuil de 100 travailleurs ou travailleuses et plus à un même moment sur le chantier.

Il est essentiel d'assurer la présence de mécanismes de prévention sur les chantiers, dont les RSS, puisque nous avons encore beaucoup trop d'accidents, parfois mortels, qui se produisent dans notre industrie. Nos RSS bénéficient d'une réelle indépendance, ainsi que d'une grande latitude pour agir et protéger nos membres sur le terrain. C'est précisément cette force-là qu'on veut nous enlever.

Un argument que l'on entend souvent contre la prévention est le fait qu'elle vient nuire à la productivité. La préoccupation de la productivité est souvent un prétexte utilisé par le gouvernement pour affaiblir nos conditions de travail. Pourtant, en 2019, dans un rapport du vérificateur général du Québec, il était écrit que pour chaque dollar investi en prévention, qu'une dépense d'un à plus de dix dollars pouvait être évitée en indemnisation, réadaptation et perte de productivité!

Nous avons dénoncé ce projet de loi dès son dépôt et la pression que notre mouvement a exercée a clairement porté ses fruits!

Il n'en demeure pas moins qu'il faut rester extrêmement vigilant. Le PL 27 a été mis sur la glace pour l'instant, mais le gouvernement pourrait très bien essayer de le ressusciter à l'automne prochain, ou revenir à la charge avec un projet de loi similaire. On s'est battu pendant si longtemps pour implanter des représentants en santé et en sécurité, pas question de reculer!

Je vous souhaite un été exceptionnel à tous, profitez bien de vos vacances!

*François Longtin*

# RÉSULTAT DE L'ARBITRAGE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

– Dans les coulisses de l'arbitrage avec Alexandre Ricard

Lors des dernières négociations des conventions collectives, le secteur résidentiel a dû se mobiliser pour une grève. Pour s'entendre sur la question du salaire, l'arbitrage a été la solution retenue puisqu'il y avait clairement une impasse dans le dialogue avec le patronat. Pour nous, c'était évident qu'un rattrapage avec les autres secteurs était plus que nécessaire. Un charpentier-menuisier ou une charpentière-menuisière qui construit la future demeure d'une famille ne vaut pas moins qu'un confrère qui érige une tour à bureaux. Avec une braquette possible d'augmentation salariale allant de 18% à 24%, le but de l'Alliance syndicale était bien sûr d'obtenir le plus haut taux possible. La décision du conseil arbitral constitue une victoire éclatante pour les travailleurs et les travailleuses: un taux d'augmentation de 22% pour le résidentiel léger et de 23,5% pour le résidentiel lourd de 2025 à 2029.

Alexandre Ricard, le président du Local 9 et porte-parole de l'Alliance syndicale, a été au front pour cette bataille juridique. Entrons dans les coulisses de l'arbitrage avec un entretien exclusif avec ce dernier.

## 1) Peux-tu nous expliquer ce qui a mené au recours à l'arbitrage dans le secteur résidentiel?

La négociation était dans une impasse, principalement au niveau des augmentations salariales. Après de multiples consultations avant et pendant la négociation, il était primordial pour vous (les travailleurs de l'industrie ainsi que les charpentiers-menuisiers) de récupérer votre pouvoir d'achat face à la crise inflationniste actuelle. Étant donné que le génie civil et voirie (GCV) ainsi que l'institutionnel-commercial (I-C/I) avaient obtenu 22 % sur 4 ans, il était évident que cela devenait le seuil minimal à atteindre.

En revanche, l'APCHQ n'a jamais offert plus que 18 % à la table de négociation.

## 2) Comment s'est créé l'écart entre le résidentiel et les autres secteurs de notre industrie?

La réponse est complexe : une première scission s'est faite en 1993, lors de la déréglementation du secteur résidentiel, qui a ensuite été réglementé à nouveau en 1994 sous la forme de quatre secteurs distincts (résidentiel, I-C/I, GCV et industriel), tout en restant sous le même régime de relations de travail de la Loi R-20. Lors de cette nouvelle réglementation, les paramètres de négociation des conventions collectives (CC) ont été établis. Le secteur résidentiel a été difficile à négocier : il y a d'abord eu des reports de décrets, puis un arbitrage qui s'est conclu d'une manière particulière, ce qui a créé un écart avec les autres secteurs. Depuis ce jour, une multitude de tentatives ont été faites pour réduire cet écart, sans réel succès. C'est toutefois

ce que nous avons débattu à l'arbitrage, ce qui a justifié de limiter l'accroissement de cet écart. Nous avons partiellement atteint notre objectif et rempli une partie du mandat confié par nos membres.

## 3) Comment se déroule un arbitrage?

Concrètement, un arbitrage, ce sont deux parties qui plaident leur point de vue devant un arbitre ou un conseil arbitral. Dans notre cas, nous avons plaidé devant un conseil arbitral composé d'un arbitre, d'un assesseur patronal et d'un assesseur syndical. Donc, la partie patronale et la partie syndicale expliquent au conseil arbitral leur version de la négociation et l'état d'avancement des discussions. Elles confient ensuite le mandat à ce conseil de rendre une décision sur le litige qui sépare les parties. Dans notre cas, c'étaient les augmentations de 2026, 2027 et 2028 du secteur résidentiel lourd et léger. Chacune des parties plaide les arguments que le conseil arbitral devrait retenir pour prendre sa décision, et celui-ci tranche en rendant son verdict. Nous avons eu une douzaine de jours d'audience avec plusieurs témoignages. Ajoutons à cela plusieurs jours de préparation de dossier et d'analyse de ce qui a été fait durant les négos pour être prêts pour l'arbitrage.

## 4) Qu'est-ce que tu faisais, toi, pendant ce processus-là, ton rôle au quotidien?

Porte-parole, témoin, j'ai analysé les propos des experts, déterminé les stratégies avec l'avocat au dossier. En complément, j'effectuais les consultations et la validation des stratégies avec l'Alliance syndicale.

## 5) Quels ont été les défis rencontrés tout au long du parcours?

Concilier la préparation de ce dossier en y investissant tout le temps qui y était nécessaire pour avoir le sentiment du devoir accompli et assumer en même temps mes responsabilités au Local 9 et à la FTQ-Construction. Pour les arguments et la position, le gros du travail était de bien expliquer le mandat de nos membres au procureur pour qu'il prépare le dossier de la meilleure façon possible dans le contexte.

## 6) Quelle a été ta réaction lors du résultat?

Je suis satisfait et très heureux de l'avancement pour le secteur résidentiel et nos membres, mais je reste quand même avec le sentiment que tout le travail de rattrapage reste à faire. **Le principe « à travail égal, salaire égal » n'est pas encore gagné : la mobilisation de nos membres doit se poursuivre si on désire collectivement l'atteindre.**

Ce qui me réjouit le plus, c'est quand j'ai l'occasion de parler avec des membres qui travaillent dans le secteur et qui me parlent de la décision.

## 7) Qu'est-ce que cette expérience t'a apporté dans ton bagage de dirigeant syndical?

Ça m'a permis d'acquérir une maîtrise encore plus grande de l'historique du secteur et une maîtrise plus fine du processus d'arbitrage. C'est rassurant de voir que plusieurs de nos arguments pour revendiquer un meilleur salaire dans le secteur ont été retenus sur le plan juridique. Une expérience longue et stressante, mais très enrichissante, autant sur le plan des connaissances techniques que personnel.

J'aimerais en profiter pour remercier toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans le processus. Bien sûr, un merci tout spécial à nos membres qui nous ont confié ce mandat et un merci particulier à notre procureur au dossier, Me Claude Tardif, qui a travaillé sans relâche.



Mobilisation pour la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses

# CONGRÈS 2026

Notre dernier congrès s'est déroulé du 24 au 26 avril dernier à Québec. Les délégués, des membres élus dans chacune des régions du Québec, ont dû se prononcer sur des changements à nos statuts et règlements ainsi que sur des résolutions. Ces propositions, issues de nos membres, visent à améliorer le service que l'on vous offre et à orienter la direction que prendra la Fraternité pour les prochaines années.

## ABOLITION DES FRAIS DE 100\$ POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER CNESST

Nous avons retiré les frais de 100\$ applicables pour l'ouverture d'un dossier d'accident de travail auprès de notre département juridique. Notre section locale est dans une bonne situation financière, ce qui nous permet de retirer ces frais administratifs pour le bien de nos membres.

## LOCATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Bien que les compagnies de location de main-d'œuvre soient utilisées par certains de nos membres, nous souhaitons mieux baliser leur utilisation. Il faut garantir que chacun de nos membres puisse bénéficier pleinement de la convention collective, d'une stabilité d'emploi accrue et d'un respect intégral de ces droits. En ce moment, ce n'est pas nécessairement le cas avec ce modèle.

## MESURES ANTI-BRISEURS DE GRÈVE

Une demande de longue date, mais qu'il était utile de rappeler vu la dernière grève en 2025. Le Local 9 exige que la Loi R-20 soit modifiée pour interdire le recours à des briseurs de grève dans l'industrie de la construction. Cela empêcherait les employeurs de remplacer les travailleurs et travailleuses en grève.

## VERSEMENT DES JOURNÉES FÉRIÉES

Le Local 9 lancera une consultation sur les différentes avenues possibles pour le paiement des vacances et des congés fériés. Cette mesure vise à trouver des solutions pour aider les finances de nos membres dans un contexte économique difficile. Si une proposition en ce sens soulève un intérêt, nous pourrions l'amener aux tables des prochaines négociations des conventions collectives.





## FORMATION POUR L'EXAMEN DE CHARPENTIER-MENUISIER

Le Local 9 évaluera la mise en place d'une formation de préparation à l'examen de charpentier-menuisier pour ses apprenti-es. Donné par des membres qualifiés, ce soutien viserait à augmenter le taux de réussite et à valoriser une main-d'œuvre compétente sur les chantiers.

## OPPOSITION AU PROJET DE LOI NO 3 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Cette résolution vient dénoncer fermement et exige le retrait du projet de loi no 3, qui porte atteinte aux droits syndicaux historiques et à la négociation collective. Le Local 9 s'engage à mener les actions politiques nécessaires et à entreprendre ou appuyer des recours juridiques, de concert avec la FTQ, advenant l'adoption de cette loi.\*

## FOURNIR DES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE

Le Local 9 s'engage à fournir gratuitement des produits d'hygiène féminine lors de tous ses événements. Nous sommes le syndicat comptant le plus grand nombre de charpentiers-menuisiers dans l'industrie. Le Local souhaite ainsi faciliter leur participation aux activités syndicales.

Un congrès, c'est toujours beaucoup d'organisation. Un grand merci aux membres des différents comités, à tous les participants, à nos commanditaires ainsi qu'aux membres du personnel qui ont contribué à rendre cet événement mémorable !

Après le congrès s'est tenue l'assemblée spéciale pour l'élection du conseil exécutif du Local 9. Le CE détermine les orientations et prend des décisions pour l'organisation. Nous avons le plaisir de vous présenter votre équipe:

**Président:** Alexandre Ricard

**Vice-président:** Alexandre Beaudin

**Vice-président:** Denis Hallé

**Trésorier:** Jérémie Lozier Lafrance

**Secrétaire:** Marie-Sophie Plante

\*Après l'adoption de cette résolution au congrès, le projet de loi 3 a bel et bien été adopté.

# ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES DÉCÈS SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

L'enquête publique du Bureau du coroner sur les décès dans l'industrie de la construction a commencé. L'enquête porte spécifiquement sur 4 décès récents: Médrik Lincourt, Mario Ross, Maxime Forget et Vito Fundaro.

La tenue d'une enquête publique sur les accidents et les décès dans notre industrie était une demande de longue date de la FTQ-Construction. En 2024, suite au décès de Vito Fundaro, le Local 9, le Local 79I, le Local 717 et le Local AMI avaient fait une conférence de presse au Square Phillips pour faire la lumière sur les circonstances entourant ce tragique événement.

Encore à ce jour, notre industrie demeure la plus meurtrière au Québec, avec 30% des décès, alors que nous représentons 8% de la main-d'œuvre. Cette proportion démesurée est attribuable à plusieurs facteurs: les coupures à la CNESST, le manque de formation professionnelle vu l'entrée en masse de travailleurs et travailleuses par bassin, des inspecteurs qui tardent à arrêter des chantiers non conformes au nom de la productivité...

Présidées par la coroner Me Andrée Kronström, les audiences se tiendront jusqu'en novembre. Nous espérons que ce processus se conclura par des recommandations claires, mais surtout, des changements concrets sur les chantiers de construction au Québec.

# Merci

## LIANA!

Liana Mercurio, employée ayant près de 40 ans d'expérience au Local 9, prendra sa retraite cet été. Liana a commencé sa carrière comme agente à la comptabilité sous la présidence de Louis-Marie Cloutier en 1987. Quelques années plus tard, en 1993, la déréglementation du secteur résidentiel impose des mises à pied importantes à la Fraternité. Liana demeure dans l'organisation, mais en raison de l'effectif réduit, elle fait beaucoup de tâches différentes au bureau de Montréal.



Au début des années 2000, on embauche à nouveau du personnel et Liana continue d'apporter du soutien administratif au siège social. Au travers des années, elle occupera des postes à la réception et comme soutien administratif aux représentants, elle travaillera à temps partiel pour le département juridique pour finalement se spécialiser comme agente à la gestion des membres à temps plein en 2022.

Au travers de son parcours au Local 9, Liana a incarné les valeurs d'implication, d'écoute et d'empathie qu'on associe au mouvement syndical. Elle a participé à de nombreuses mobilisations, à des soirées d'appels aux membres et à des manifestations pour faire valoir les droits des travailleurs et travailleuses. Elle est également présidente de son unité, la section locale 574 du SEPB, depuis 1997.

Lorsqu'on lui demande quel message elle veut lancer aux membres du Local 9, Liana leur rappelle de se tenir debout devant les attaques constantes envers le milieu syndical et de défendre le beau métier de charpentier-menuisier. Elle ajoute que cela a été un grand plaisir de travailler à la Fraternité et qu'elle compte bien revenir dire bonjour!



Liana, complètement à droite, avec des consœurs lors du congrès de 2001.



# LE PARCOURS DU COMBATTANT

Un dossier mené par Charles-Olivier Timperio, représentant pour la région de la Montérégie

Tout commence à l'été 2022. Patrick St-Louis pousse la porte de mon bureau, avec entre ses mains une décision écrite noir sur blanc : la CNESST refuse de reconnaître sa lésion professionnelle.

Contrairement à certains dossiers, sa blessure ne venait pas d'un accident de travail unique ou d'un événement précis. C'était plutôt le résultat d'une usure à long terme. On le sait, le métier de charpentier-menuisier est très demandant physiquement, particulièrement dans le domaine du coffrage commercial où Patrick œuvre depuis des années. C'était plutôt clair que ses douleurs étaient directement liées à son travail sur les chantiers.

## Un combat de longue haleine

Nous avons eu une longue discussion ensemble. Je lui ai expliqué de manière transparente que ce type de dossier serait particulièrement complexe et difficile à gagner. Mais au Local 9, on ne laisse personne derrière. Je lui ai donc promis que nous allions déployer toute l'énergie nécessaire pour bien le représenter et obtenir gain de cause.

Mais entre l'ouverture du dossier et le règlement final, Patrick ne l'a pas eu facile.

S'étant vu refuser les indemnités de la CNESST, il a dû se tourner vers les prestations de l'assurance-emploi pour maladie. Une fois les 26 semaines épuisées, le parcours du

combattant s'est corsé : il a fallu entamer des démarches laborieuses pour obtenir l'accès à l'assurance-salaire de courte durée, puis de longue durée de la MÉDIC Construction. Face à la complexité de son cas, le Local 9 a dû faire appel à plusieurs experts médicaux afin de démontrer le lien direct entre son métier et sa condition physique afin qu'il ait droit à ses prestations.

Comme si ce n'était pas assez, Patrick a dû subir une opération d'urgence au bas du dos. Il a failli perdre définitivement l'usage de ses deux jambes.

## La victoire

La fin heureuse est finalement arrivée en mai 2026. Après des mois de travail acharné et de représentations rigoureuses de la part de notre section locale, le verdict est tombé : sa blessure était bien en lien avec son travail.

La conclusion de cette saga est majeure : la CNESST devra lui verser un salaire rétroactif couvrant une période de **trois ans et 11 mois**, en plus d'obtenir gain de cause pour ses droits de CNESST.

Ce combat se termine par une victoire convaincante pour notre membre. C'est la preuve que face à la machine administrative, l'union fait la force et que le Local 9 sera toujours là pour tenir le fort pour tous ses membres. On te souhaite le meilleur pour la suite Patrick!

ASSURANCES AUTO, HABITATION  
ET VÉHICULES DE LOISIRS

Membres de la FTQ Construction,  
local 9

# Attendez-vous à des avantages exclusifs.



Demandez  
une soumission  
[beneva.ca/ftq-local9](https://beneva.ca/ftq-local9)  
1 844 480-1996

Mentionnez votre numéro de groupe : 183



- **rabais exclusifs**  
sur vos assurances  
auto, habitation et  
véhicules de loisirs
- **assistance routière**  
gratuite<sup>1</sup>
- **paiement de**  
vos primes en cas  
d'invalidité totale<sup>2</sup>

1. En combinant vos assurances auto et habitation | Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections.  
2. Certaines conditions, limitations ou exclusions peuvent s'appliquer. Cette garantie de prise en charge des primes vous est offerte par Beneva inc. et administrée par Société d'assurance Beneva inc. | © Beneva inc. 2026  
M) Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

# beneva



# LA RÉSILIENCE DE LÉA

Par Martin St-Pierre, représentant de la région de Lanaudière

En 2023, à seulement 26 ans, Léa subit un grave accident de travail sur un chantier. Elle perdra l'usage de ses membres inférieurs. Face à cette épreuve, elle démontre une force et une résilience hors du commun, un jour à la fois. Elle livrera également une bataille pour être reconnue comme apprentie 3, une différence qui équivaut à des centaines de milliers de dollars sur une vie. Martin St-Pierre, le représentant de Léa, est allé à sa rencontre pour faire un retour sur son histoire.

**Martin :** Peux-tu nous raconter ce qui s'est passé cette journée-là ?

**Léa :** Je travaillais avec mon ex et mon frère. On était sur un toit, on avait fini le plywood. Il fait beau, il fait chaud, c'est vendredi. Mon frère me demande d'arracher le fascia sur ce bord de la corniche avant le dîner.

Alors, je pars du haut du toit. À ce moment-là, je n'étais pas attachée puisque je me croyais à l'aise, le toit n'était pas à pic. On n'était pas dans une atmosphère de rush. Je suis quelqu'un qui a tout le temps fait attention sur les chantiers, j'étais la première à m'assurer que tout le monde soit en sécurité. Donc si je m'étais sentie en danger je me serais attachée, c'est sûr. **Quand j'ai commencé dans la construction, mon père m'a dit que c'est quand que tu n'as plus peur que ça devient dangereux.**

Puis rendu vers le bas le bout de fascia a lâché dans mes mains, ça m'a propulsé par en arrière. Je me rappelle avoir entendu les vis qui tombent de ma poche à clous.

En tombant, quand j'ai vu le regard de mon frère, là j'ai eu peur. J'ai eu l'impression que la chute a duré des minutes énormes. Le choc a été sur ma cage thoracique, je suis tombée à plat ventre dans le gazon. Huit côtes cassées, les deux poumons perforés, trois vertèbres cassées, le poignet droit cassé, une omoplate cassée et une commotion. Mon frère pensait que j'étais morte.

Mon ex me pose des questions et vérifie si j'ai des plaies. Il m'a demandé de bouger mes pieds, puis j'ai dit que je ne pouvais pas. Il me disait « arrête de niaiser ». Mais je sentais déjà plus mes jambes à ce moment-là.

Ensuite, j'ai passé deux mois à l'hôpital, trois mois dans un centre de réhabilitation.

**Martin :** Tout qu'un événement... Tu es vraiment forte. Quel a été ton processus de guérison ?

**Léa :** Je te dirais que je suis encore dans le processus. Cette année, ça va faire trois ans. C'est un combat d'une vie. C'est tous les jours des deuils. Ce n'est pas juste la chaise roulante, c'est beaucoup de petites choses. Tomber paraplégique à 26 ans... j'ai perdu énormément, mais j'ai aussi gagné énormément. C'est un combat. Personne n'est à l'abri de ça, il faut tout le temps être vigilant. Oui, la job c'est le fun, c'est important, mais avant tout tu veux rentrer chez toi le soir.

**Martin :** Quels ont été les défis principaux dans les mois qui ont suivi ton accident ?

**Léa :** De réaliser et de comprendre que bien des choses vont changer dans les prochains mois et années. Le regard des autres aussi. Comment me déplacer, je n'avais jamais eu vraiment de contact avec une personne en fauteuil. Et la douleur, évidemment. J'en ai encore beaucoup aujourd'hui, ça va me suivre toute ma vie.

Aussi le fait que je ne pourrai plus retourner sur un chantier. Ça m'a pris au moins un an et demi avant de pouvoir toucher à mon marteau, juste regarder ma poche à clous accrochée dans un coin ça me faisait réaliser qu'il y a bien des choses qui vont changer.

**Martin :** Quand as-tu contacté le Local 9 ?

**Léa :** J'ai réalisé qu'il me manquait 20 h pour être troisième année. Donc je t'ai appelé pour voir ce qu'on

pouvait faire avec ça. À ce moment-là, je savais que je ne pourrais pas retourner sur les chantiers, j'ai été déclarée invalide à vie. Tu m'as incitée à contester la décision pour aller chercher ces heures-là.

**Martin :** Comment as-tu réagi lorsque le verdict est tombé ? Lorsque tu as appris que tu avais gain de cause ?

**Léa :** Ça a pris quasiment deux ans d'aller chercher des papiers pour faire reconnaître des heures, c'est un long processus. **Quand le verdict est tombé, évidemment, j'ai pleuré parce que ça m'a soulagé. Ça m'a aidé un peu à faire la paix avec la construction, de boucler la boucle de tout ça.** Pour moi, c'était un accomplissement. J'étais fière de moi, d'avoir fait ça, d'avoir poussé, de m'être rendue là.

**Martin :** Concrètement, qu'est-ce que cette victoire t'amène ?

**Léa :** De la paix et de la fierté. Du soulagement aussi, parce que ça vient augmenter ma qualité de vie. Pour toutes ces années qui s'en viennent, ça met un petit baume à travers tout ça qui est déjà bien difficile.

**Martin :** Tu as droit à une indemnisation jusqu'à 68 ans. Qu'est-ce que ça signifie pour toi de savoir que ta retraite et ton avenir financier sont sécurisés malgré l'impossibilité de retourner sur les chantiers ?

**Léa :** Je me sens chanceuse malgré tout ça, parce que ce n'est pas toutes les jobs qui paient 90 % de ton salaire. C'est une assurance pour ma qualité de vie, me permettre de vivre pleinement, du mieux que je peux malgré ma condition.

**Martin :** Si tu avais à expliquer à un autre membre pourquoi c'est crucial d'avoir un représentant syndical, que lui dirais-tu ?

**Léa :** C'est important parce que c'est quelqu'un sur qui on peut compter. Les syndicats, ça sert à ça. Ils viennent t'aider à te battre. Puis j'ai eu la

chance de te rencontrer, tu m'as poussée et tu m'as accompagnée. C'est le fun de savoir que la FTQ est là pour te soutenir, pour t'aider. Je ne pense pas que je me serais rendu là par moi-même toute seule.

**Martin :** Quels sont tes plans pour le futur ?

**Léa :** Je vais avoir 30 ans cette année. J'aimerais partager mon histoire, faire de la sensibilisation. Personne n'est à l'abri d'un accident. De montrer qu'on est des personnes comme tout le monde. Je fais ben des affaires que du monde sur leurs deux jambes ne pourrait pas faire.



# 25<sup>ans</sup>

## DE FIDÉLITÉ

Voici quelques photos de remises de montres soulignant 25 ans d'engagement au sein de la Fraternité.

**ENSEMBLE, ON EST LA MASSE!**



Benoît Mailhot  
Centre-du-Québec



Benoît St-André  
Montréal



Berthier Lévesque  
Côte-Nord



Christian Plante  
Montréal



Daniel Barnabé  
Montréal



Daniel Bossé  
Montréal



Daniel Ladouceur  
Outaouais



David Céolin  
Québec



Éric Coude  
Montréal



François Savoie  
Montréal



Jason Poulin  
Montréal



Jean Murray  
Outaouais



Jean-Sébastien Porlier  
Côte-Nord



Looky Scotland Seraphin  
Centre-du-Québec



Marc Blanchette  
Montréal



Marc-André Turcotte  
Montréal



Marc-Antoine Doyon  
Montréal



Marcel Chaput  
Montréal



Martin Beaulieu  
Montréal



Michel Couture  
Montréal



Philippe Dostie  
Outaouais



Pierre Portelance  
Outaouais



Réjean Delisle  
Outaouais



Sébastien Bouchard  
Montréal



Stéphane Labarre  
Centre-du-Québec



Yvon Huard  
Côte-Nord

# ASSURANCE-EMPLOI PENDANT LES CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES DE LA CONSTRUCTION : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Une décision de la Cour d'appel fédérale en janvier 2024 suscite des inquiétudes sur les chantiers actuellement. Plusieurs d'entre vous craignent de perdre le droit aux prestations de chômage durant les congés obligatoires de l'été et de l'hiver. Nous comprenons les inquiétudes que la situation peut causer. Par contre, il faut se rappeler d'un point essentiel : l'industrie de la construction a ses spécificités qui la distinguent de cette décision. Nous avons des arguments pour vous défendre.

## DÉCORTIQUONS LA DÉCISION

La Cour a refusé l'assurance-emploi à des employés d'une usine d'ébénisterie (en dehors de notre industrie) durant la fermeture estivale. Pour la Cour, ils étaient en congé et non en chômage, car ils respectaient trois critères prévus dans la Loi sur l'assurance-emploi :

- Ils conservaient leur lien d'emploi avec l'entreprise.
- Le congé découlait d'une entente entre les employés et l'employeur (dans leur convention collective).
- Ils recevaient une indemnité pour compenser les périodes de vacances.

## POURQUOI LA CONSTRUCTION EST UN CAS À PART

Le Local 9 soutient qu'il y a des distinctions importantes à faire entre ce jugement et l'industrie de la construction pour trois raisons majeures :

- 1. La rupture du lien d'emploi :** En raison de la précarité des contrats, les fins de chantiers coïncident souvent avec le début des congés obligatoires. Contrairement aux salariés d'usine, le travailleur ou la travailleuse de la construction subit une mise à pied et ne sera pas nécessairement rappelé au travail.
- 2. Le faible volume d'heures annuelles :** Avec une moyenne d'un peu plus de 1000 heures travaillées par année (environ 26 semaines de travail), l'indemnité annuelle de 6 % accumulée par un charpentier-menuisier pour les congés obligatoires de l'été et de l'hiver ne couvre que partiellement les quatre semaines d'arrêt forcé. Ainsi, les prestations d'assurance-emploi sont essentielles pour compenser les pertes de revenus et traverser ces périodes sans trop de difficultés financières.

- 3. Une fermeture complète des chantiers :** durant les congés annuels obligatoires, les chantiers et les entreprises de la construction sont généralement fermés. Les travailleurs mis à pied n'ont pas de possibilités d'emploi durant cette période.

## POUR LA SUITE DES CHOSSES

Le Local 9 continuera le combat et vous défendra avec vigueur et conviction.

Si la Commission de l'assurance-emploi refuse vos prestations en prétendant que vous n'étiez pas en chômage durant ces périodes, **contactez immédiatement votre représentant syndical.**

Nous serons toujours là pour défendre vos droits.

FIERS ET  
COMPÉTENTS  
DEVIENT...



Nouveau nom.  
Même fierté.



# ACTIVITÉS À VENIR

## PROCHAINE ACTIVITÉ À NE PAS MANQUER :

### PÊCHE



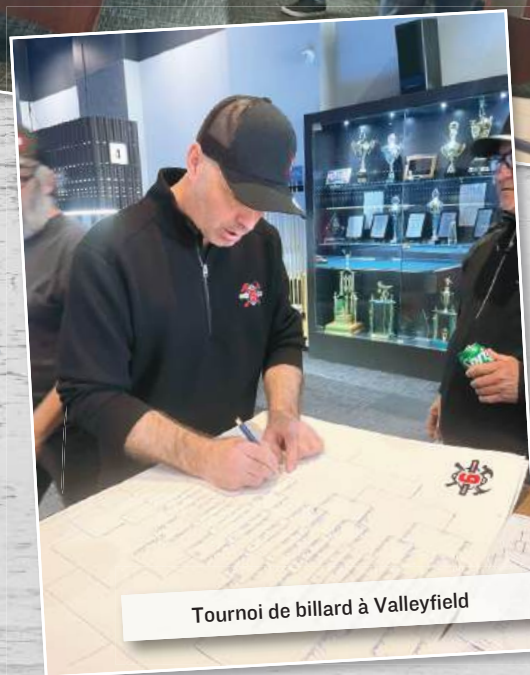
**Date :**  
12 septembre 2026



**Lieu :**  
Pourvoirie Auberge la Barrière  
1000 chemin du club de la Barrière  
Sainte-Émilie-de-l'Énergie



**Contactez :**  
info@local9.quebec pour vous inscrire  
et pour tous les détails.



Tournoi de billard à Valleyfield

## CAPITALES DE QUÉBEC



**Date :**  
28 août 2026 – 19 h



**Lieu :**  
Stade Canac  
100 Rue du Cardinal-Maurice-Roy  
Québec



**Coût :**  
Gratuit



**Contactez :**  
quebec@local9.quebec  
pour réserver vos billets

**Les places sont limitées**

**Au Local 9,  
on s'amuse  
en masse!**



**Des activités sont organisées par  
les comités de loisirs partout au  
Québec. Pour connaître la prochaine  
activité dans votre région, contactez  
votre représentant ou consultez la  
page Quoi de 9 de notre site Web.**

# NOS BUREAUX

## MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL

9100, Métropolitain Est,

Anjou, Qc, H1K 4L2

**T : (514) 374-5871**

**F : (514) 374-8800**

Sans frais : 1800 465-9791

### DIRECTION :

Alexandre Ricard, président

François Longtin, directeur général adjoint

Frédéric Cambini, directeur adjoint

Nicolas Trudel, directeur adjoint

REPRÉSENTANTS : Cédéric Déraspe,  
Carl Gilbert, Maxime Macocco, David Ménard,  
Louis-Xavier Moreau, Christian Pilon,  
Martin St-Pierre, Guillaume Trudeau,  
Patrick Zajac, Amar Zuga

### RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ :

Kim Bellemare

## GESTIONNAIRE DES SERVICES

ADMINISTRATIFS : Marianne Côté

AGENTE À LA COMPTABILITÉ : Jessika Gingras

ADJOINTES ADMINISTRATIVES :

Julie Amyot et Aida Hajjar

AGENT DE RÉFÉRENCE : Bruce Carpentier

SECRÉTAIRE : Sandia Jean

AGENTES À LA GESTION DES MEMBRES :

Liana Mercurio et Anne Marie Trujillo

AVOCATS : Mark-André Archambault et

Richard-Alexandre Laniel

TECHNICIEN JURIDIQUE :

Mathieu Richard

SECRÉTAIRE JURIDIQUE : Grace Medina

CONSEILLÈRE EN RELATIONS DE TRAVAIL :

Sophie Pronier

CONSEILLER AUX COMMUNICATIONS :

Hugo Desmarais

## LAURENTIDES

330, rue Parent, 2<sup>e</sup> étage,

St-Jérôme, Qc, J7Z 2A2

**T : (450) 436-8808**

REPRÉSENTANT : Yannick Pelletier

SECRÉTAIRE : Céline Côté

## MAURICIE

7080, boul. Marion, bureau 210,

Trois-Rivières, Qc, G9A 6G4

**T : (819) 375-9683**

REPRÉSENTANT : Martin Lebel

SECRÉTAIRE : Isabelle Béland

## MONTRÉAL

161, rue St-Jacques,

Granby, Qc, J2G 9A7

**T : (450) 777-1030**

REPRÉSENTANT : Charles-Olivier Timperio

SECRÉTAIRE : Karine Raymond

## OUTAOUAIS

16, Impasse de la Gare Talon, 2<sup>e</sup> étage, suite 201,

Gatineau, Qc, J8T 0A6

**T : (819) 772-0237**

REPRÉSENTANT : Johnathan Baril

SECRÉTAIRE : Claude Audy

## QUÉBEC

5000, boul. Des Gradins, bureau 265,

Québec, Qc, G2J 1N3

**T : (418) 628-9299**

REPRÉSENTANTS : Christian Lacroix,

Guillaume Gaudreault-Jean, Luc Martineau,

David Gachon, Sébastien Pelletier

SECRÉTAIRE : Vanessa Jean

## SAGUENAY / LAC-ST-JEAN

2679, boul. du Royaume, bureau 230,

Jonquière, Qc, G7S 5T1

**T : (418) 699-5061**

REPRÉSENTANT : Sabin Lapointe

SECRÉTAIRE : Annie Desforges

## SAINT-GEORGES DE BEAUCE

(mardi pm ou sur rendez-vous)

11215, 1<sup>re</sup> Avenue,

Saint-Georges de Beauce, Qc, G5Y 1S4

**T : (418) 628-9299**

REPRÉSENTANT : David Gachon

## SOREL-TRACY (sur rendez-vous seulement)

71, rue de Ramezay, Local 308A

Sorel-Tracy, Qc J3P 3Z1

**T : (514) 374-5871**

REPRÉSENTANT : Christian Pilon

## TERREBONNE

(sur rendez-vous seulement)

3455, boul. De la Pinière, bureau 203,

Terrebonne, Qc, J6X 0A1

**T : (514) 374-5871**

REPRÉSENTANTS : Kevin Noel et

François Grenier

## THETFORD MINES

(sur rendez-vous seulement)

733, boul. Frontenac Ouest, bureau 10

Thetford Mines, Qc, G6G 7X9

**T : (819) 850-5315**

REPRÉSENTANT : Alexandre Vinette

## ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

201, rue du Terminus Ouest, bureau 2400,

Rouyn-Noranda, Qc, J9X 2P7

**T : (819) 762-4515**

REPRÉSENTANT : Martin Bluteau

SECRÉTAIRE : Kariane Lamontagne

## CÔTE-NORD

8, rue Père-Divet,

Sept-Îles, Qc, G4R 3N2

**T : (418) 968-3008**

REPRÉSENTANT : Guillaume Tessier

SECRÉTAIRE : Karine Lepage

## ESTRIE

2144 rue King Ouest, bureau 150,

Sherbrooke, Qc, J1J 2E8

**T : (819) 563-3161**

REPRÉSENTANTS : Déreck Dubé et

Karl Donato Durand

SECRÉTAIRE : Samantha Grandbois-Carrier

## BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE

2, rue St-Germain Est, bureau 609,

Rimouski, Qc, G5L 8T7

**T : (418) 723-2717**

REPRÉSENTANT : Gino Loisel

SECRÉTAIRE : Judith Roy

## BROSSARD (sur rendez-vous seulement)

4805, boul. Lapinière, bureau 6200,

Brossard, Qc, J4Z 0G2

**T : (514) 374-5871**

REPRÉSENTANT : Cédéric Déraspe

## CENTRE-DU-QUÉBEC

2940, boul. Lemire, bureau 106,

Drummondville, Qc, J2B 7J6

**T : (819) 850-5315**

REPRÉSENTANT : Alexandre Vinette

SECRÉTAIRE : Lise Pépin

## LA FRATERNITÉ EST LE JOURNAL

publié par la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers.

---

L'information recueillie dans ce numéro traite des activités depuis le numéro de décembre 2025 et est à jour au 1<sup>er</sup> juin 2026.

## ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

L'équipe de direction, Marianne Côté et les représentants de la Fraternité.

## COORDONNATEUR DU JOURNAL

Hugo Desmarais

## COMMANDITES

Merci à nos commanditaires : Beneva, Fiers et compétents

## PRÉPARATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

Atelier québécois Offset (1998) inc. 450.661.2711

Upperkut 514.593.6363

Tirage : 28 500

Dépôt Légal Bibliothèque Nationale du Québec.

# LE SYNDICAT DES CHARPENTIER-S MENUISIER-S ET DES CHARPENTIERES-S MENUISIERES LE PLUS INFLUENT AU QUÉBEC.

# ENSEMBLE, ON EST LA MASSE.



**T 800 465-9791 F 514 374-8800**

9100, MÉTROPOLITAIN EST., ANJOU, QC, H1K 4L2

**WWW.LOCAL9.QUEBEC**

